

# 45%

**des lits ont été supprimés aux soins  
intensifs depuis 18 mois. Soit 714 lits!<sup>1</sup>**

**Le Conseil fédéral continue pourtant d'affirmer  
que la surcharge hospitalière nous guette.**

**Ce n'est pas la seule fausse vérité.**

**Quel choix ferez-vous le 28 novembre 2021 ?  
Prenez 28 minutes pour découvrir des  
informations vérifiables et surprenantes.**



**Protégeons ensemble la Constitution**

Dossier de réinformation citoyenne lié à la votation du 28 novembre 2021  
sur les modifications du 19 mars 2021 de la loi Covid-19.

<sup>1</sup> <https://www.covid19.admin.ch/fr/hosp-capacity/icu>

**28min.ch**

<sup>2bis</sup> Le Conseil fédéral s'appuie sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de proportionnalité. Dans le cadre de sa stratégie, il veille à ce que la vie économique et sociale soit restreinte le moins possible et le moins longtemps possible.

Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19.

**“ Chaque mort est tragique, mais même le tabagisme cause plus de décès que le Covid.**

Peter Hegglin, Conseiller aux Etats, PDC

**“ Une telle atteinte aux droits fondamentaux ne se justifie plus.**

Franziska Roth, Conseillère nationale, PS



#### **Protégeons ensemble la Constitution**

Dossier de réinformation citoyenne lié à la votation du 28 novembre 2021 sur les modifications du 19 mars 2021 de la loi Covid-19.

Ce dossier est disponible en PDF sur [www.28min.ch](http://www.28min.ch)

**La loi Covid-19 oblige le Conseil fédéral à agir de manière mesurée. Diriez-vous qu'il le fait ?**

**Depuis 18 mois, le Conseil fédéral manipule l'information. Difficile à croire ? Rappelez-vous du mensonge des masques utiles ou pas...**

**En septembre 2021, le Conseil fédéral a étendu l'usage du certificat sanitaire. Saviez-vous qu'il n'y a aucune base légale dans la loi Covid-19 pour le permettre ?**

**Le Conseil fédéral a voulu encourager la vaccination avec des bons cadeaux de 50 francs. Est-ce une décision digne des autorités supérieures du pays ?**

**Le peuple suisse est désormais divisé par un vaccigraben. Les gens s'insultent. Les familles se déchirent. Est-ce normal ?**

**Cela ne vous incite-t-il pas à réfléchir sur le choix que vous ferez le 28 novembre 2021 ?**

**Prenez 28 minutes** pour découvrir des informations vérifiables et surprenantes.

# Le vrai visage des chiffres

Quelques réalités liées à la maladie du Covid-19 en Suisse. Basées sur des sources officielles ou scientifiques, elles éclairent différemment cette crise.

## Hospitalisations et décès : des populations très ciblées

**0.002%**

c'est le taux de décès parmi les 282 524 cas constatés chez les moins de 30 ans<sup>1</sup>.

**0.5%**

c'est le taux d'hospitalisation parmi les 282 524 cas constatés chez les moins de 30 ans<sup>1</sup>.



“ La vaccination des enfants et des adolescents en bonne santé n'est guère utile.”<sup>2</sup>

Tedros Ghebreyesus, Président de l'OMS  
21 juillet 2021

**96%**

c'est le taux de personnes ayant eu le Covid-19 qui n'ont pas développé une forme grave<sup>1</sup>.

**80<sup>ans</sup>**

c'est l'âge moyen des personnes décédées en lien avec le Covid-19 depuis mars 2020<sup>1</sup>.

**84%**

c'est le taux de personnes hospitalisées pour le Covid-19 qui étaient déjà malades avant<sup>1</sup>.

## Protection vaccinale : elle ne vaut pas celle du corps

**13<sup>fois</sup>**

c'est la supériorité de l'immunité naturelle comparée à celle induite par le vaccin<sup>3</sup>.

**9.8%**

c'est la part de la population contaminée et guérie disposant d'une immunité naturelle<sup>1</sup>.

**2978**

c'est le nombre d'effets indésirables graves liés aux vaccins COVID en Suisse à mi-octobre<sup>4</sup>.



“ Des données récentes semblent indiquer que, pour le variant Delta, le risque de transmission est analogue chez une personne vaccinée infectée que chez une personne non vaccinée infectée.”<sup>5</sup>

Virginie Masserey, cheffe de la section «Contrôle de l'infection et programme de vaccination» à l'Office fédéral de la santé publique suisse (OFSP) – 3 août 2021

# 67.3%

c'est l'occupation moyenne des soins intensifs (patients Covid et Non-Covid) de mars 2020 à octobre 2021<sup>6</sup>.

# 81.2%

c'est l'occupation maximale des soins intensifs (patients Covid et Non-Covid) de mars 2020 à octobre 2021<sup>6</sup>.

# -45%

c'est le pourcentage de lits supprimés aux soins intensifs de mars 2020 à octobre 2021<sup>6</sup>, soit une diminution de 714 lits.

## Patrick Mathys pris en flagrant délit de mensonge



« Le nombre moyen d'hospitalisations dues au Covid par semaine est multiplié par trente en comparaison avec les chiffres de début juillet.<sup>7</sup> »

24 août 2021 – Patrick Mathys, chef de la section Gestion de crise et collaboration internationale de l'OFSP

**Cette affirmation de Patrick Mathys est fautive.** Elle illustre bien les « nobles mensonges » de nos autorités qui alimentent les peurs pour inciter la population à se faire vacciner. Ces distorsions de l'information sont aussi inutiles que regrettables.

Selon les données des capacités hospitalières fournies par la Confédération<sup>5</sup>, il y avait **seulement 23 malades** Covid-19 hospitalisés durant la première semaine de juillet 2021. Deux mois plus tard, cette valeur augmentait à **227 personnes, soit dix fois plus (et non pas trente fois plus)**. Les patient-es du Covid-19 occupaient 28.7 % des 792 lits disponibles. Le nombre moyen d'hospitalisations liées au Covid-19, depuis mars 2020, est de 170 personnes par semaine. La situation de fin août représentait une augmentation significative, mais pas extrême non plus, de 33 % par rapport à cette moyenne. En comparaison, le pic des hospitalisations était de **528 personnes aux soins intensifs** le 17 novembre 2020.

**Examinez toujours avec prudence les chiffres anxiogènes qui font les gros titres. Les données officielles sont parfois bien différentes.**

<sup>1</sup> Données sur le rapport quotidien – <https://www.bag.admin.ch/>

<sup>2</sup> <https://www.lematin.ch/story/loms-critique-la-strategie-vaccinale-de-la-suisse-346432999636>

<sup>3</sup> <https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2021.08.24.21262415v1>

<sup>4</sup> <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/news/coronavirus-covid-19/covid-19-vaccines-safety-update-7.html>

<sup>5</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=P3BpCROwqWA> – Voir à 6:42

<sup>6</sup> <https://www.covid19.admin.ch/fr/hosp-capacity/icu>

<sup>7</sup> <https://www.lematin.ch/story/lofsp-craint-une-nouvelle-surcharge-des-hopitaux-138597939256>

# Les pleins pouvoirs au Conseil fédéral ?

Le 28 novembre 2021, vous serez invité-e à voter sur les modifications de la loi Covid-19 approuvées par le Parlement le 19 mars 2021. Elles comportent des dispositions qui, si elles sont utilisées avec excès, pourraient être dangereuses pour nos libertés. Rappelez-vous : NOUS sommes le peuple souverain. NOUS choisissons ce qu'est la Suisse.

## Modifications soumises au vote

Le Parlement a accepté 21 modifications de la loi COVID-19. Les 4 principales portent sur :

- l'octroi de **compétences élargies** au Conseil fédéral ;
- la création d'une **base légale pour le certificat vaccinal** ;
- la délégation par les cantons à la Confédération du **système de traçage** pour les cas contact et les personnes contaminées ;
- des **assouplissements de quarantaines** pour les personnes vaccinées ou guéries.

Quel que soit le résultat de la votation du 28 novembre 2021, les modifications du 19 mars 2021 sont valables une année dès leur approbation par le Parlement, soit jusqu'au 19 mars 2022.

## Cadre légal fédéral et international

**Nous attendons de nos autorités qu'elles soient exemplaires dans le respect des droits du peuple souverain, de la Constitution et des traités internationaux. De nombreux avocats, et même une association de police<sup>1</sup>, ont déploré les libertés prises avec les lois. Voici quelques rappels des textes.**

### La Constitution suisse<sup>2</sup> garantit :

- la non-discrimination des individus (art. 8) ;
- le droit à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement (art. 10) ;
- une protection particulière de leur intégrité aux enfants et aux jeunes (art. 11) ;
- le respect de la vie privée de toute personne et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications (art. 13) ;
- la liberté d'enseignement (art. 19) ;
- la liberté de réunion (art. 22).

### Le droit international garantit :

- que personne ne doit subir de pressions sociale ou politique pour se faire vacciner (rés. 2361 du Conseil de l'Europe)<sup>3</sup> ;
- l'information complète et objective et l'interdiction de contrainte ou de coercition pour la conduite de recherche sur des sujets humains (Code de Nuremberg)<sup>4</sup> ;
- l'interdiction de soumettre une personne à une expérience médicale sans son consentement libre et éclairé (art. 5 de la Convention d'Ovledo)<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> <https://wirfuereuch.ch/fr/a-propos-de-nous/>

<sup>2</sup> <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>

<sup>3</sup> <https://pace.coe.int/fr/files/29004/html>

<sup>4</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Code\\_de\\_Nuremberg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_Nuremberg)

<sup>5</sup> <https://rm.coe.int/168007cf99>

Comme lors de chaque votation, le gouvernement développe des arguments qui défendent sa position sur le site Web de la Confédération<sup>1</sup>. Certaines informations complémentaires auraient pu s'avérer utiles pour participer à la formation juste et équilibrée de l'opinion.

## Des arguments qui ne disent pas tout

### Arguments du Conseil fédéral

- “ Les personnes vaccinées et guéries étant moins contagieuses, elles ne sont plus tenues de se mettre en quarantaine après avoir été en contact avec une personne testée positive.
- “ C'est grâce au certificat COVID qu'il est possible d'éviter des fermetures de magasins.
- “ Sans certificat, il sera bien plus difficile de voyager.
- “ La Confédération a été chargée de mettre en place un traçage électronique des contacts efficace qui garantit la protection des données.
- “ Parmi les mesures figurent l'augmentation du nombre d'indemnités journalières allouées aux chômeurs, l'extension des indemnités en cas de RHT et l'indemnisation des organisateurs de manifestations.

### Compléments utiles

Selon l'état actuel des connaissances, cette affirmation est fautive<sup>2,3</sup> : **toute personne qui est infectée par le SARS-Cov-2 peut le transmettre, qu'elle soit vaccinée ou non, sans différence de contagiosité.**

**Le Danemark, la Suède ou la Norvège ont abandonné toutes les restrictions.** Leur couverture vaccinale est de 70 %, légèrement supérieure à la nôtre. Ils ne voient pas les cas repartir à la hausse. Les magasins tournent à plein régime et la vie bat son plein.

**Il est possible de voyager en Europe sans certificat<sup>4</sup>.** Si nécessaire, le Parlement pourrait créer une base légale dans la loi sur les épidémies pour un passeport vaccinal de voyage aux normes de l'Union européenne, sans possibilité d'usage domestique.

**La loi sur les épidémies autorise la transmission des données personnelles de traçage à des pays et à des organismes tiers** (art. 62)<sup>5</sup>. Une possibilité qui s'applique par extension à la loi Covid-19.

**Les aides financières seront abandonnées à la fin de l'année**, ou, pour certaines, au plus tard en mars 2022<sup>6</sup>. Cette dimension économique de la votation, mise en avant pour jouer sur l'émotion, est sans réels enjeux.

<sup>1</sup> <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/documentation/abstimmungen/covid-19-gesetz.html>

<sup>2</sup> <https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2021.07.31.21261387v5>

<sup>3</sup> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34591202/>

<sup>4</sup> <https://reopen.europa.eu/fr>

<sup>5</sup> <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2015/297/fr>

<sup>6</sup> <https://www.letemps.ch/suisse/loi-covid19-ne-se-limite-certificat-questions-soulevees-texte-votation>

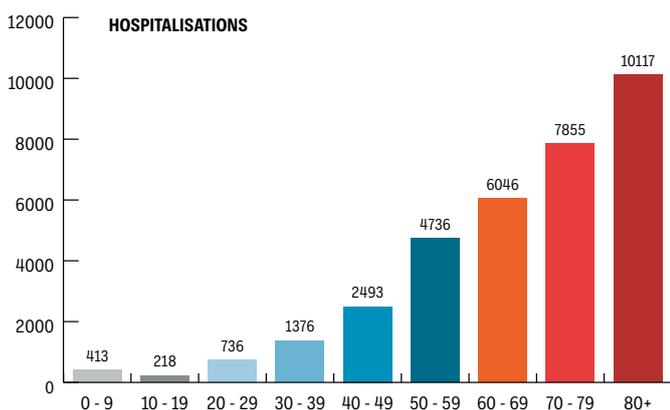


# Tout le monde n'est pas à risque

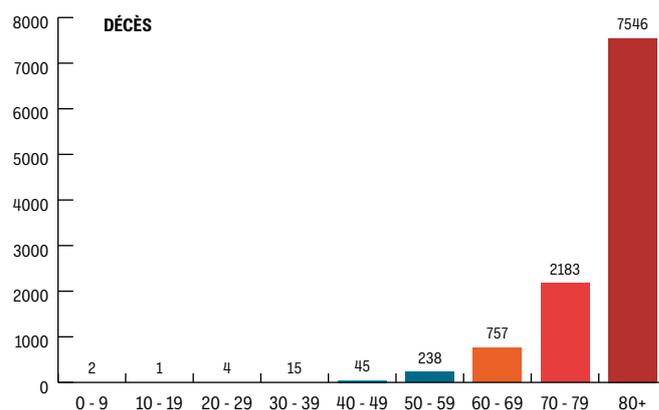
## Aux soins intensifs : les personnes âgées et/ou déjà malades

Les formes graves du Covid-19 touchent majoritairement des personnes fragiles et/ou âgé-e-s. Selon l'OFSP, 84 % d'entre elles souffraient de maladies préexistantes. Les trois qui sont les plus fréquemment mentionnées chez des personnes hospitalisées sont l'hypertension (49 %), les maladies cardiovasculaires (37 %) et le diabète (24 %).

Depuis le début de la crise, les rapports détaillés de l'OFSP<sup>1</sup> démontrent que plus on avance en âge — en même temps qu'apparaissent différentes pathologies — plus le risque d'une évolution sévère augmente. **Pourquoi vouloir vacciner tout le monde, alors que la majeure partie de la population n'est pas à risque et ne provoquera pas la surcharge tant redoutée des soins intensifs ?**



La classe d'âge des plus de 60 ans représente 71 % des 34 000 hospitalisations du pays. 84 % de ces personnes admises aux soins intensifs étaient déjà atteintes dans leur santé, avec un système immunitaire fragilisé. Un autre virus aurait aussi pu les conduire à l'hôpital.



90 % des 10 700 personnes décédées avaient plus de 70 ans. Le Covid-19 n'est pas nécessairement la cause de la mort : cette maladie aggrave souvent un état de santé déjà précaire, tout comme la grippe, qui emporte de nombreux seniors chaque hiver.

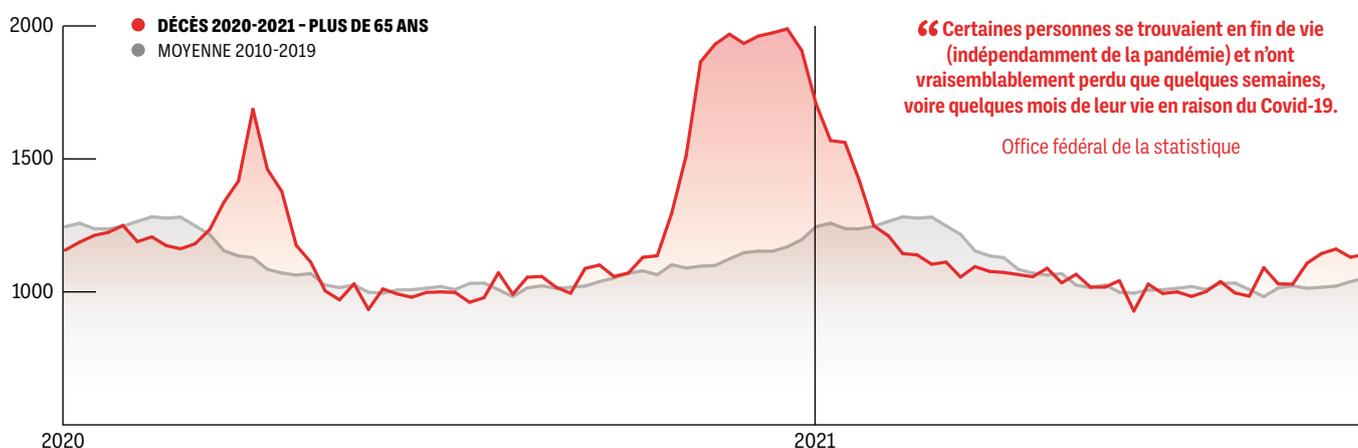
① <sup>1</sup> Rapport hebdomadaire sur la situation épidémiologique en Suisse (DFI/OFSP) – <https://www.bag.admin.ch/>

## Surmortalité : chez nos aîné-e-s mais pas dans les autres classes d'âge

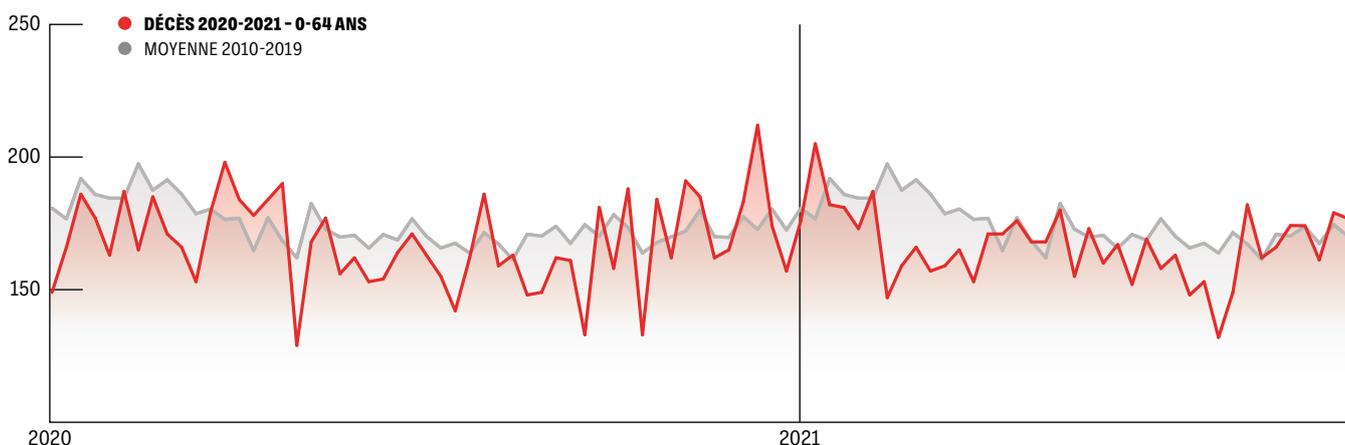
Une surmortalité d'un peu plus de 10 000 personnes (+22 %) est à déplorer pendant les deux premières vagues pour les plus de 65 ans. Dans les 0 à 64 ans, moins de personnes sont décédées en 2020 que sur la moyenne des 10 dernières années (-152 décès). Ce constat est vrai aussi pour les 39 premières semaines de 2021 (-324 décès)<sup>2</sup>.

Dans la tranche d'âge des plus de 65 ans, une sous-mortalité (-1004 décès) est observable durant les premiers mois de 2021, ce qui signifie qu'elles ont été emportées précocement par la maladie en 2020. Selon l'Office fédéral de la statistique « certaines personnes se trouvaient en fin de vie (indépendamment de la pandémie) et n'ont vraisemblablement perdu que quelques semaines, voire quelques mois de leur vie en raison du Covid-19. » Dans cette même tranche d'âge, il n'y a plus de surmortalité moyenne sur la

période allant de la semaine 9 à la semaine 39 en 2021. On peut y voir une meilleure prise en charge des patients par le système de soins, un effet du vaccin ou encore une létalité plus faible du variant Delta. Ces statistiques montrent que le climat anxiogène créé par les autorités n'est pas aligné sur la réalité des décès dans toutes les couches de la population. Tout en soutenant l'impérative nécessité de protéger les plus fragiles, **on ne peut que contester la logique des mesures de durcissement, de discrimination et d'incitation à la vaccination, disproportionnées au regard d'une surmortalité qui s'avère très ciblée.**



Une surmortalité d'un peu plus de 10 000 personnes (+22%) est à déplorer pendant les deux premières vagues pour les plus de 65 ans. Une sous-mortalité (-1004 décès) est constatée durant les premiers mois de 2021.



Dans les 0 à 64 ans, moins de personnes sont décédées en 2020 que sur la moyenne des 10 dernières années (-152 décès). Ce constat est vrai aussi pour les 39 premières semaines de 2021 (-324 décès).



# Une surcharge hospitalière orchestrée

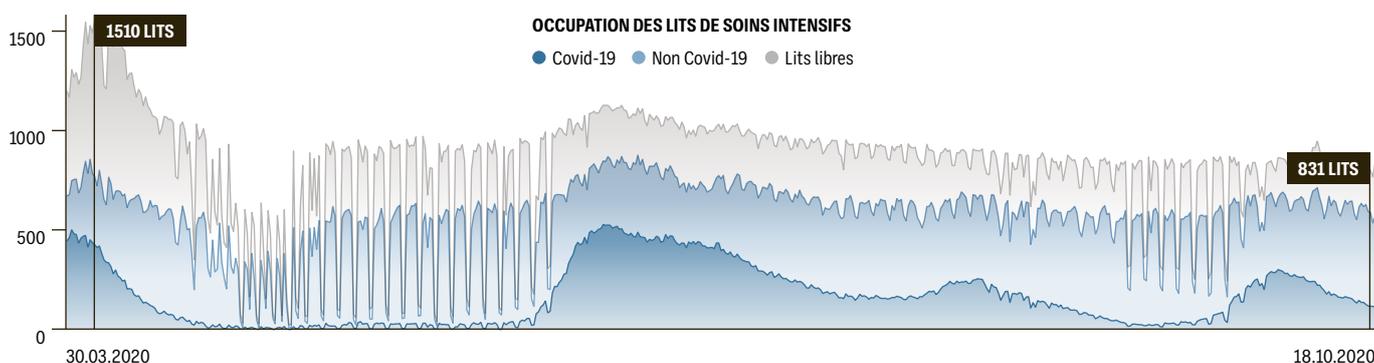
## Lits aux soins intensifs : à la baisse depuis 18 mois

**On ne peut reprocher aux gouvernances hospitalières une gestion au cordeau des lits d'urgence. Ils pèsent lourdement sur les coûts de la santé. Toutefois, on doit légitimement s'interroger sur la baisse des capacités en cette période de crise où l'on craint, paraît-il, les surcharges...**

En avril 2020, le pays disposait de 1510 lits de soins intensifs. Le 15 octobre 2021, ce nombre était tombé à 831, soit une diminution de 45 %. Un allègement était évidemment nécessaire, car près de la moitié des lits d'urgence étaient restés inoccupés en mars 2020, alors que les hôpitaux avaient augmenté leurs capacités. Sur la période allant de mars 2020 à octobre 2021, le taux d'occupation moyen a été de 67,3 %, avec un pic maximal de 81,2 %<sup>1</sup>. Il est intéressant de croiser cette statistique suisse

avec les chiffres du CHUV Centre hospitalier universitaire vaudois, institution phare de la Suisse romande. D'après les rapports annuels de 2018, 2019 et 2020, l'occupation des soins intensifs adultes était respectivement de 87,5 % 87,8 % et 81,1 %, soit... une baisse en 2020 de -6,7 %.<sup>2</sup>

**Il ne paraît pas très honnête d'agiter le spectre de la surcharge hospitalière pour inciter la population à se faire vacciner alors que les autorités ont diminué les capacités de prise en charge au cours des 18 mois précédents.** On conclura qu'elles ne craignent pas une recrudescence de cas graves, probablement en raison d'un effet protecteur du vaccin pour les plus de 65 ans (dont 90 % sont vaccinés), de l'immunité naturelle d'une partie de la population ou encore de la létalité plus faible du variant Delta.



<sup>1</sup> <https://www.covid19.admin.ch/fr/hosp-capacity/icu>

<sup>2</sup> <https://rapportsannuels.chuv.ch>



## Le certificat, obligatoire juste pour vivre

### Le certificat Covid : plus rien de sanitaire, toxique pour les libertés

**Certains politiques expriment désormais leur grogne<sup>1</sup> sous la Coupole : s'ils étaient favorables au certificat, ils estiment que la situation sanitaire actuelle ne le justifie plus. Le certificat est devenu une obligation indirecte à la vaccination. La commission d'éthique de la Task Force scientifique suisse avait prévenu en février 2021 déjà de cette possible dérive.**

« Le certificat COVID facilite les voyages et les séjours à l'étranger » : c'est avec cet argument de confort, bien peu sanitaire, que le Conseil fédéral fait campagne. Pourtant, un certificat COVID ne constitue pas la garantie de pouvoir aller librement dans le monde. Chaque pays définit ses propres dispositions d'entrée et les adapte en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

Aujourd'hui, le schéma vaccinal complet requiert deux doses. Et demain ? On peut se demander à quoi ressembleront ces facilités de voyage lorsque le statut des personnes vaccinées sera dépendant des boosters. Pour aller en France ? Trois doses. Aux Etats-Unis ? Quatre doses. Si vous acceptez le principe général du certificat, sans voir plus loin que la crise actuelle, vous prenez le risque de soumettre votre existence à un QR code qui s'invitera lors de toute crise, qu'elle soit sanitaire, environnementale, économique, internationale ou domestique. **Un principe domine l'histoire : les libertés perdues sont rarement récupérées.**

Les gouvernements, soucieux de « l'ordre public », disposent aujourd'hui de l'outil rêvé pour cadrer et surveiller les populations. Elles pourraient ne pas souhaiter l'abandonner de sitôt. De nombreux pays — dont la Suisse — ont acheté des doses pour les deux prochaines années, alors que les épidémiologistes affirment que la maladie doit devenir endémique et que nous devons apprendre à vivre avec le virus. Le signal n'est pas des plus positifs. Sans céder à la paranoïa, il ne faut pas non plus tomber dans l'angélisme. On se rappellera qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la démocratie directe a failli disparaître de notre pays à cause d'un Conseil fédéral ayant pris trop de goût aux pleins pouvoirs<sup>2</sup>.

En février 2021, la Task Force scientifique analysait la mise en place du certificat sanitaire domestique. Elle écrivait<sup>3</sup> : **Toute différence de traitement entre les personnes vaccinées et les personnes non vaccinées présuppose la réduction de la transmission par la vaccination. [...] Il faut également noter qu'une telle mesure équivaldrait pratiquement à une obligation indirecte de vacciner, ce qui la rend d'autant plus délicate ou juridiquement discutable.** » Nous devons saluer ce texte, citoyen, réfléchi et équilibré. Le Conseil fédéral devrait impérativement le relire. Nous devrions toutes et tous, aussi, méditer sur les risques liberticides qu'il laisse entrevoir. Les autorités et le peuple n'ont pas toujours la même vision de la société idéale.

<sup>1</sup> <https://www.tagesanzeiger.ch/zertifikatspflicht-verliert-im-parlament-an-rueckhalt-673043072984>

<sup>2</sup> <https://www.swissinfo.ch/fre/democratedirecte/régime-des-pleins-pouvoirs-en-suisse-quand-la-suisse-a-enlevé-au-conseil-fédéral-le-goût-de-l-autoritarisme/45214702>

<sup>3</sup> <https://scienctaskforce.ch/en/policy-brief/requiring-proof-of-covid-19-vaccination-vaccine-passports-certificates-key-ethical-legal-and-social-issues/>



# Supervaccins vraiment pas si balèzes

## Immunité naturelle : supérieure à la protection du vaccin

**Durant de longs mois, les spécialistes nous ont affirmé que l'immunité spécifique du vaccin était largement supérieure à l'immunité naturelle. Aujourd'hui, plus de 91 études scientifiques<sup>1</sup> prouvent le contraire : l'immunité naturelle des personnes guéries est en réalité plus complète et plus durable.**

Tous les vaccins ARNm fonctionnent sur un même principe : nos cellules sont instruites pour fabriquer la protéine de pointe du virus, d'après la souche originale de Wuhan, afin que le corps développe des défenses dirigées contre elle. Seul écueil, la protéine de pointe varie légèrement d'une souche à l'autre. Avec le variant Delta, on constate des échappements vaccinaux et une diminution de l'efficacité du produit. En conséquence, aujourd'hui, les personnes vaccinées peuvent être infectées et contagieuses.

De son côté, l'immunité naturelle repose sur la reconnaissance de la protéine de pointe, mais également sur d'autres caractéristiques et protéines du virus. Elle est plus apte à identifier les variants du SRAS-CoV-2 et à lutter contre eux.

Une recherche israélienne<sup>2</sup>, publiée le 25 août, concluait : « l'immunité naturelle confère une protection plus longue, plus durable et plus forte contre l'infection, la maladie symptomatique et l'hospitalisation par rapport à l'immunité induite par le vaccin à deux doses BNT162b2 (Pfizer) ». A la fin du mois de septembre 2021, la société allemande de virologie préconisait, sur la base des plus récentes études, que **« ceux qui se sont rétablis devraient être traités de la même manière que ceux qui ont été complètement vaccinés depuis au moins un an »**<sup>3</sup>.

**Le variant Delta a rendu l'immunité collective impossible à atteindre<sup>4</sup>. Comme le dit l'infectiologue genevois Didier Pittet, « le virus ne disparaîtra de toute façon jamais »<sup>5</sup>. Pour de nombreux épidémiologistes, seule l'immunité naturelle nous permettra de sortir de la crise. Deux doses, trois doses ou dix doses de vaccin n'y changeront rien !**

**Près de 13 000 médecins et scientifiques ont signé la « déclaration de Rome ». Dans le respect du serment d'Hippocrate, elle exige l'abandon de la stratégie vaccinale de masse. <https://doctorsandscientistsdeclaration.org>**

<sup>1</sup> <https://brownstone.org/articles/79-research-studies-affirm-naturally-acquired-immunity-to-covid-19-documented-linked-and-quoted/>

<sup>2</sup> <https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2021.08.24.21262415v1>

<sup>3</sup> <https://g-f-v.org/2021/09/30/4411/>

<sup>4</sup> <https://www.blick.ch/fr/news/suisse/le-monde-navant-nest-pas-encore-a-portee-de-bras-limmunité-collective-est-un-mythe-dont-il-faut-faire-le-deuil-id16747969.html>

<sup>5</sup> <https://www.letemps.ch/evenements/didier-pittet-revenir-une-vie-normale-ne-sera-probablement-cas-lete-2022>



## Prudence pour les plus jeunes

### **Vaccination des enfants et des jeunes : inutile et potentiellement dangereuse**

Le 21 juillet 2021, Tedros Ghebreyesus, le président de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a regretté « que la Suisse ait acheté autant de doses, qui auraient pu être utiles dans les pays pauvres, sans tenir compte du fait que la vaccination des enfants et des adolescents en bonne santé ne soit guère utile »<sup>1</sup>.

Une position que nos autorités n'entendent pas, tout comme elles font la sourde oreille aux études qui démontrent que les enfants ne sont pas des foyers de contamination<sup>2</sup>, qu'ils développent des résistances accrues à la maladie<sup>3</sup>, que les Covid « longs » durent au maximum 8 semaines chez l'enfant<sup>4</sup> ou encore que le principe de précaution face aux risques d'effets secondaires l'emporte chez les jeunes sur les bénéfices supposés du vaccin<sup>5</sup>.

Au milieu du mois de septembre 2021, l'association « Pédiatrie Suisse » a rappelé que la charge de morbidité du Covid-19 pour les enfants et les adolescents est plus faible que pour d'autres virus respiratoires (VRS, grippe) et que le variant Delta ne conduit pas à des évolutions plus sévères que les variants précédents<sup>6</sup>.

Depuis le début de la pandémie — et même si chaque disparition est évidemment un drame —, seuls 7 enfants et jeunes sont décédés de suites imputables au Covid-19. En 1918, la grippe espagnole avait fauché plus de 7000 jeunes de 20 à 29 ans en Suisse, soit mille fois plus. **Pourquoi exposer les plus jeunes à des risques de myocardite, même faibles, ainsi qu'à des effets secondaires de long terme que nul ne peut véritablement exclure ?**

**La Norvège et le Danemark ont formellement déconseillé le vaccin Moderna pour les moins de 18 ans en raison des risques de myocardites. La Suède l'a interdit pour les moins de 30 ans. L'Islande a suspendu son usage.**

<sup>1</sup> <https://www.lematin.ch/story/loms-critique-la-strategie-vaccinale-de-la-suisse-346432999636>

<sup>2</sup> <https://adc.bmj.com/content/early/2021/03/17/archdischild-2021-321604>

<sup>3</sup> <https://www.nature.com/articles/s41587-021-01037-9>

<sup>4</sup> [https://www.thelancet.com/journals/lanchi/article/PIIS2352-4642\(21\)00198-X/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanchi/article/PIIS2352-4642(21)00198-X/fulltext)

<sup>5</sup> <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S221475002100161X>

<sup>6</sup> <https://www.paediatricschweiz.ch/fr/news/covid-19-mesures-scolaires-4eme-vague/>



## D'autres traitements à explorer

### Efficaces mais rejetés : mélatonine, vitamine D, zinc, quercetine, Ivermectine...

**Le site «c19early.com»<sup>1</sup> recense les molécules repositionnées et les suppléments bénéfiques dans la prévention et le traitement du Covid-19, des centaines de recherches à l'appui. Difficile de prétendre que tous ces scientifiques sont des charlots.**

Vous a-t-on conseillé une supplémentation en vitamine D ? Non, et c'est bien dommage, car sa carence, fréquente dans la population, est étroitement liée à la gravité de la maladie<sup>2</sup>. Au Royaume-Uni, plusieurs millions de personnes fragiles en recevront à titre préventif. Nos autorités sont étonnamment muettes sur les alternatives au vaccin. Pire, elles font taire les praticiens qui émettent des doutes avec des amendes allant jusqu'à 20 000 CHF. L'exemple de l'ivermectine est des plus éclairants. Ce médicament utilisé depuis des décades est réputé sans effets secondaires. Un éminent médecin japonais, Haruo Ozaki, président de l'Association médicale métropolitaine de Tokyo, le recommande sans réserve. Il affirme : « dans les pays qui donnent de l'ivermectine, le nombre de cas est de 134.4 pour 100 000 et le nombre de décès est de 2.2 pour 100 000. Dans les pays qui n'utilisent pas l'ivermectine, le nombre de cas est de 950.6 et le nombre de décès est de 29.3. » Sur le plan de la santé, le risque est nul alors que les potentiels sont immenses. En France, l'Institut Pasteur, à la pointe en matière vaccinale, admet du bout des lèvres qu'il faut creuser le sujet. En Suisse, le médicament est interdit pour le traitement

de Covid-19 et a fait l'objet d'une campagne de dénigrement sans précédent, alors qu'il est classé médicament essentiel par l'OMS<sup>3</sup>.

Pourquoi ne pas tout tenter dans cette période de crise ? Sans doute par le jeu des lois et des contrats. Ces vaccins expérimentaux ne sont autorisés qu'au motif légal d'une situation exceptionnelle et en l'absence d'autres médicaments<sup>4</sup>. Les traitements alternatifs existants menacent donc ces agréments fragiles de mise sur le marché. Dans le même temps, les autorités sont tenues par des contrats qui dépassent la raison : les fabricants sont déliés de toute responsabilité, ne garantissent pas les résultats, ont plein pouvoir sur le nombre de doses livrées, les délais et les coûts<sup>5</sup> parmi d'autres exigences secrètes probablement déliantes. Les pharmas ont socialisé les risques et privatisé les profits, comme le pointe avec pertinence l'ONG suisse « Public Eye »<sup>6</sup>. Lorsque les vaccins ont augmenté de 26 % en pleine vague « en raison des variants » — alors qu'aucune adaptation de la formule n'a eu lieu — personne n'a bronché. Le peuple a déjà oublié. Les médias regardent ailleurs. Le gouvernement botte en touche, tout comme il le fait sur les effets secondaires qu'il est censé surveiller, mais aussi indemniser. Un évident conflit d'intérêts que personne ne relève. La Suisse a commandé 14 millions de nouvelles doses pour 2022 et 2023. Pensez-vous vraiment que la recherche de traitements alternatifs non coûteux soit alors une priorité ?

<sup>1</sup> <https://c19early.com>

<sup>2</sup> <https://c19vitamind.com>

<sup>3</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_modèle\\_de\\_%27OMS\\_des\\_médicaments\\_essentiels](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_modèle_de_%27OMS_des_médicaments_essentiels)

<sup>4</sup> <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/news/coronavirus-covid-19.html>

<sup>5</sup> [https://www.citizen.org/article/pfizers-power/#\\_ftn14](https://www.citizen.org/article/pfizers-power/#_ftn14)

<sup>6</sup> <https://www.publiceye.ch/fr/publications/detail/big-pharma-takes-it-all>



## Texte introductif de la Constitution fédérale.

Laissez-vous guider par ces lignes le 28 novembre 2021!

Au nom de Dieu Tout-Puissant !

Le peuple et les cantons suisses, conscients de leur **responsabilité** envers la Création, résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la **liberté**, la **démocratie**, l'**indépendance** et la **paix** dans un esprit de **solidarité** et d'**ouverture au monde**, déterminés à **vivre ensemble** leurs diversités dans le **respect** de l'autre et l'**équité**, conscients des **acquis communs** et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les **générations futures**, sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la **force de la communauté** se mesure au bien-être du plus faible de ses membres, arrêtent la Constitution que voici.



### Prenez 28 minutes pour la Suisse

Dossier de réinformation citoyenne lié à la votation du 28 novembre 2021 sur les modifications du 19 mars 2021 de la loi Covid-19.

Ce dossier est disponible en PDF sur [www.28min.ch](http://www.28min.ch)  
Tous les textes sont libres de droits.

